

Colmar, le 17 septembre 2015

Madame la directrice des services
départementaux de l'éducation nationale du
Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
écoles maternelles et élémentaires
– pour attribution –
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale chargés d'une
circonscription – pour information -

Dossier suivi par

Stéphane Ittis
Conseiller de Prévention
Départemental

Téléphone 03 89 21 56 53
Portable 06 32 10 23 01
Mél.
conseiller-prevention68
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

OBJET : Points de vigilance concernant la sécurité.

La circulaire n°91-124 du 06 juin 1991 modifiée par les circulaires n°s 92-216 du 20 juillet 1992 et 94-190 du 29 juin 1994 rappelle dans l'article 4-1 : « L'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens ».

Pour vous aider à mener à bien cette mission de sécurité, vous trouverez ci-dessous une liste des points auxquels il convient de porter une attention particulière.

Risque incendie

Le premier exercice d'évacuation sera effectué dans le mois qui suit la rentrée. Le cas échéant, les consignes d'évacuation doivent intégrer la présence d'un élève à mobilité réduite. Si des vérifications concernant les extincteurs, le chauffage ou l'électricité ont été effectuées durant les congés, il conviendra de demander une copie des rapports aux services de la mairie. Ces éléments seront consignés dans le registre de sécurité incendie.

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Document vivant, le PPMS nécessite une mise à jour annuelle qui intègre les nouvelles listes d'élèves ainsi que les changements d'équipe ou de locaux. Ces fiches de mise à jour sont à faire parvenir à la DSDEN après les congés de la Toussaint. L'envoi du document aux services de la mairie permettra son intégration dans le Plan Communal de Sauvegarde.

L'information des nouveaux enseignants et des intervenants extérieurs constitue un élément essentiel de la démarche. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un exercice mettant en scène l'un des risques identifiés permettra la seule validation concrète du dispositif.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Sa mise à jour, annuelle au minimum, doit également intégrer d'éventuels travaux ou risques constatés en cours d'année. Le rapport de vérification des équipements de sport ou de jeu seront à demander à la mairie. Il en est de même pour la fiche récapitulative du dossier technique amiante si vous n'en disposez pas encore. Le tableau de synthèse des risques identifiés est à adresser à la mairie afin d'établir un programme d'action.

Les comptes rendus des exercices d'évacuation ou PPMS ainsi que l'actualisation du DUERP s'effectuent sur l'ancien environnement du TBE, accessible via le lien suivant :

<https://applications.ac-strasbourg.fr/tbe/index.php?module=jauth&action=login:form>

Registre de Santé et Sécurité au Travail

Il permet de signaler un événement dangereux ou un risque d'événement dangereux, mais aussi de formuler des remarques concernant l'amélioration des conditions de travail. Le registre sera utilisé pour signaler tout accident impliquant un enseignant.

Une présentation à l'ensemble des usagers est un préalable à sa mise en place.

Afin de garantir un historique de ces éléments, une copie des fiches rédigées les années précédentes sera conservée le cas échéant.

Vous trouverez en annexe la fiche de signalement ainsi que le guide d'accompagnement du registre.

Pour toute demande de renseignements ou d'aide, n'hésitez pas à prendre contact avec les assistants de prévention ou le conseiller de prévention départemental dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Conseiller de Prévention Départemental : Stéphane Ittis

conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr

03 89 21 56 53/06 32 10 23 01

1er degré Ingersheim, Colmar, Wintzenheim, Andolsheim

Collèges et lycées du Haut-Rhin

Assistant de Prévention Haut-Rhin Centre : Pierrick Seigneurin

assistant-prevention68centre@ac-strasbourg.fr

06 08 73 46 03

Guebwiller, Thann, Mulhouse 2, Wittelsheim, Wittenheim

Assistant de Prévention Haut-Rhin Sud : Henri Vivo

assistant-prevention68sud@ac-strasbourg.fr

06 74 44 50 22

Mulhouse 1 et3, Illfurth, Riedisheim, Saint-Louis, Altkirch



Maryse SAVOURET